

Cahier technique
2006-C1:2016

s i a

Conception, exécution et interprétation de la mesure de potentiel sur des ouvrages en béton armé

Correctif C1 au cahier technique SIA 2006:2013

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

société suisse
des ingénieurs et
des architectes

società svizzera
degli ingegneri e
degli architetti

swiss society
of engineers and
architects

selnaustrasse 16
postfach
ch-8027 zürich
www.sia.ch

SIA 2006-C1:2016

Le présent correctif SIA 2006-C1:2016 à la cahier technique SIA 2006:2013 a été approuvé par la commission SIA « Normes de structures porteuses » le 24 octobre 2016.

Il est valable à partir du 1 novembre 2016.

Il est mis à disposition sous www.sia.ch/correctif > SIA 2006.

Correctif C1 au cahier technique SIA 2006:2013 fr

Page	Chiffre/ Figure	jusqu'à présent (Les passages erronés sont écrits en gras / biffé)	Correction (Les passages corrigés sont écrits en gras / italique)
10	2.1.4	On entend par «spécialiste en mesure de potentiel» pour des ouvrages en béton armé une personne qui a été certifiée pour cette activité par un organisme de certification pour personnes indépendant. Cet organisme peut accepter d'autres preuves comme équivalentes.	On entend par « spécialiste en mesure de potentiel » pour des ouvrages en béton armé une personne qui a été certifiée pour cette activité par un organisme de certification pour personnes indépendant. Cet organisme peut accepter d'autres preuves comme équivalentes. La durée de validité de la certification pour personnes est limitée. Elle est définie par l'organisme de certification dans son règlement. Celui-ci définit également les conditions pour un renouvellement de la certification. Note : <i>Il y a des grandes différences entre une accréditation (p.ex. d'un essai, d'une mesure, d'un laboratoire) et une certification (p.ex. de personnes, de produits ou d'un contrôle de la production à l'usine). Pour plus de détails, voir le site web du service d'accréditation suisse (SAS) (FAQ : https://www.sas.admin.ch/sas/de/home/akkreditierung/faq.html).</i>
12	3.3.6	Avant chaque mesure la résistance du circuit de mesure complet avec l'électrode de référence posée sur le béton est à déterminer pour contrôler les câbles, les raccordements à l'armature et l'électrode de référence. La résistance doit être inférieure à 40 kΩ.	Avant chaque mesure la résistance du circuit de mesure complet avec l'électrode de référence posée sur le béton est à déterminer pour contrôler les câbles, les raccordements à l'armature et l'électrode de référence. La résistance doit être inférieure à 100 kΩ.

